

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 JUIN 2015

20 h 00 - en Mairie

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	23

L'an deux mille quinze, le **18 juin** le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI-COCHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2015.

Présents : Martine VENTURINI-COCHET, Gilles FORTE, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Anne STURTZER-COCHET, Alain BERTRAND, René PORTAY, Bernadette LEMUT, Fabrice MARCEAU, Fabrice BLUMET, David FRANCO, Valérie SEYSSEL, Virginie SERAPHIN, Gérard FERRAGATTI, Marc LABBE, Daniel BOSA, Christelle FLOURY.

Absent (s) et excusé (s) : Nathalie ESTORY (pouvoir à Martine VENTURINI-COCHET), Vincenzo SANZONE (pouvoir à Gilles FORTE), Karine DIDIER (pouvoir à Anne STURTZER-COCHET), Fabien PANELI (pouvoir à Valérie SEYSSEL), Malika MANCEAU (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Catherine POINT-PLUNIAN (pouvoir à Daniel BOSA),

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence du maire en exercice, Madame Martine VENTURINI-COCHET.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article

L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Gilles FORTE secrétaire de séance et Anne STURTZER-COCHET secrétaire auxiliaire.

Adoption à 18 voix pour et 5 voix contre du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 après débat sur le choix de ne plus reporter l'ensemble des débats.

Madame le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Signature avec le Crédit Mutuel d'un contrat pour un prêt d'un montant de 432000€ pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,40 % ;

Signature avec le Crédit Mutuel d'un contrat pour un prêt relais d'un montant de 455000€ pour une durée de 3 ans au Taux fixe de 0,90 %.

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES – MISE EN PLACE
DE PAV POUR LA COLLECTE DES DECHETS
01 – 18/06/2015**

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

Affirme son opposition à la mise en place de la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) en points d'apport volontaire sur son territoire communal, pour les motifs suivants :

- les études ne sont pas suffisamment abouties,
- le coût du projet est trop élevé, il ne doit pas être financé par le budget général de la CCPG,
- le foncier nécessaire n'est pas disponible dans le centre du village,
- le souhait de la recherche d'une solution mixte,
- le souhait d'une meilleure consultation des communes par le bureau d'étude.

Le conseil adopte à l'unanimité

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
02 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 31 210 € :

ASSOCIATIONS	Vote 2015 (en €)
Judo Club	950
AMC	6300
Tennis Club	3200
Ski juniors	2200
Karaté Club	1100
Chapoba	200
Badminton	250
Gym du Mont Granier	1300
Chapo 2 roues	250
Les Galoches de 7 lieues	200
Les déraillés du Granier	400
Osiris	250
CCLT	1000
ADEVAM Grésivaudan	200
Les Edelweiss	210
ANACR	200
FNACA	600
Pause Partage	800
APE	2000
APEL	500
AEP/OGEC	900
Amicale laïque	5150
ASG (Club de football)	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600
Don du Sang	650
Harmonie des enfants de Bayard	300

AUTORISE madame le maire à procéder au versement des subventions allouées aux différentes associations.

Le conseil adopte à l'unanimité

**OBJET : ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS VIE SCOLAIRE
03 - 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les allocations suivantes :

Coopératives Ecoles publiques de l'Épinette :

Allocation scolaire élémentaire : 207 élèves x 50 €/élève, soit 10 350,00 €
Allocation scolaire maternelle : 112 élèves x 50 €/élève, soit 5 600,00 €
Direction élémentaire : 500,00 €
Direction maternelle : 500,00 €
Allocation scolaire école Bellecour : 37 élèves x 50 €/élève,
soit 1 850,00 €
(suivant les termes de la convention de forfait communal signée avec l'OGEC)

ASEM : 5 000,00 €

TOTAL : 23 800,00 €

Le conseil adopte à 19 voix pour et 4 abstentions (Marc LABBE, Daniel BOSA, Catherine POINT-PLUNIAN, Christelle FLOURY)

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DU TOURISME
POUR LE SALON TERROIR
04 - 18/06/2015**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René PORTAY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'office du tourisme une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'organisation du salon « saveurs & terroirs ».

Le conseil adopte à l'unanimité.

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ACCUEIL ENFANCE
MUNICIPAL
05 - 18/06/2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte le règlement de l'accueil enfance municipal modifié ainsi que les tarifs 2015-2016,

PRECISE que le règlement ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à 19 voix pour et 4 abstentions (Gérard FERRAGATTI, Daniel BOSA, Catherine POINT-PLUNIAN, Christelle FLOURY).

Arrivée de Madame Nathalie ESTORY à 20h50,

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	23

**OBJET : HALTE GARDERIE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
06 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d’objectifs et de financement relative à la halte-garderie avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Isère ainsi que les avenants éventuels.

Le conseil adopte à l’unanimité.

**OBJET : ALSH PERISCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
07 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d’objectifs et de financement relative à l’ALSH périscolaire avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Isère ainsi que les avenants éventuels.

Le conseil adopte à l’unanimité.

**OBJET : ALSH EXTRA-SCOLAIRE – RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA
CAF
08 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d’objectifs et de financement relative à l’ALSH extra-scolaire avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Isère ainsi que les avenants éventuels.

Le conseil adopte à l’unanimité.

**OBJET : TRAVAUX ALPAGE DE L’ALPETTE – DEMANDE DE
SUBVENTION
09 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d’assistance technique modifiée avec la FAI,

DECIDE d’engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d’aide

et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs :

Europe, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère, autres.

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

DONNE pouvoir à Madame le maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

S'ENGAGE à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

Le conseil adopte à l'unanimité.

OBJET : **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE EAU ET ASSANISSEMENT
10 - 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014, ci-après annexés.

PRECISE que ces rapports seront annexés au compte administratif du service annexe de l'eau et de l'assainissement et mis à disposition du public.

Le conseil adopte à l'unanimité.

OBJET : **CDG38 DEMANDE DE DESAFFILIATION DE GRENOBLE-ALPES
METROPOLE
11 - 18/06/2015**

Le Conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 15,

Vu le décret 85-643 du 26 Juin 1985 et notamment son article 31,

Vu le courrier du 26 Mai 2015 du président du CDG38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de GRENOBLE ALPES METROPOLE au 1^{er} Janvier 2016.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de désapprouver cette demande de désaffiliation pour les motifs suivants :

- risque de disparités de situation entre les agents dépendant du CDG et ceux dépendant de la Métro ; frein potentiel à la mobilité,
- risque de dégradation des services offerts par le CDG38 en raison d'une perte de recette importante.

Le conseil adopte à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTES
 12 – 18/06/2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2015 d'augmenter la durée du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 21 h 00 à 28 h 00 hebdomadaires,

PRECISE que le tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Questions diverses :

- Comité de pilotage / PEDT du 10 juin 2015 : monsieur Sindirian Inspecteur de l'Education nationale a félicité la commune de Chapareillan pour le travail accompli,
- Pas de remplacement des banderoles contre le Lyon-Turin disparues par des panneaux fixes,
- Demande d'explications sur les modalités de suppression des fosses septiques lors du précédent mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 35.